

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_5_17

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 35

Votants : 41

Objet : Compétences
Location matériel service
enfance jeunesse

L' an deux mille vingt trois, le mardi 23 mai à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 12 Mai 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur FAVREAU Jacky

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent

Pouvoirs :

Monsieur OLIVIER Pascal a donné pouvoir à Monsieur DUMOULIN Guillaume
Monsieur ONILLON Denis a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Monsieur FRERE Fabrice a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick
Monsieur MOREAU Lionel a donné pouvoir à Monsieur PETORIN Patrick

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie

Excusé(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur FRERE Fabrice, Madame BIEN Michèle, Monsieur MOREAU Lionel

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Dans le cadre des centres de loisirs et afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions durant les vacances d'été ou les camps et créer de l'ombrage sur site, il est envisagé la location de tivolis en attendant de trouver une solution plus pérenne.

Les stands prêtés jusqu'à lors par le SIVOM de Coulonges sur l'Autize ne sont pas aux normes.

Il est proposé d'installer 4 Tivolis dont les surfaces seraient de 60 m², 50m² et 18 m²

Le coût total est estimé à 7 650 € ttc (lestage, ancrage au sol incluant la pose et la dépose) + revêtement de protection de sol 50 m² = estimation 1500 €

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu sa compétence en matière de gestion et d'animation dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance

Vu le vote du budget en date du 21 mars 2023

Considérant les activités des centres de loisirs durant les vacances scolaires

Considérant que ce service faisait appel chaque année au SIVOM pour le prêt de stands

Considérant la non-conformité des barnums appartenant au SIVOM de Coulonges sur l'Autize

Considérant que pour assurer un accueil optimal des enfants, les centres de loisirs devront avoir recours à de la location de tivolis

Considérant les crédits actuellement ouverts

Sur avis du Bureau communautaire en date du 9 mai 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité d'inscrire 10 000 € de crédits budgétaires supplémentaires au chapitre 011/61358.**

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 23/05/2023
Publié le 25/05/2023
Transmis en sous-préfecture le

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

